

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 54

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

ARTICLE 20 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article 20 *decies*, adopté par le Sénat.

Cet article prévoit la création, au profit des seules PME et pendant deux ans, d'un amortissement accéléré des machines-outils.

Sur le fond, ce dispositif est intéressant.

Mais son coût de trésorerie pour l'État est estimé à 350 millions d'euros en 2016 et 700 millions en 2017. Dans le contexte budgétaire actuel, ce n'est pas envisageable.